SEANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2013

ORDRE DU JOUR

- 1. Approbation du procès verbal du conseil municipal du 11 mars 2013.
- 2. Rapport de la commission urbanisme
- **3.** Rapport de la commission culture.
- **4.** Ressources humaines :
 - suppression d'un poste d'adjoint technique première classe.
 - création d'un poste d'adjoint technique principal deuxième classe.
 - création d'un emploi d'avenir.
- 5. Attribution d'un logement dans l'ancien presbytère.
- **6.** Finances:
 - redevance de concession Orange.
 - Compte administratif 2012.
 - compte de gestion 2012.
 - affectation du résultat.
 - vote des taxes communales.
 - Budget primitif 2013.
 - affectation du produit de la chasse.
- 7. Achat d'un tracteur-tondeuse
- **8.** COCOBEN : modification de la composition du conseil communautaire.
- 9. Divers.

Secrétaire de séance : Jean-Paul BRUGGER

<u>Membres présents</u>: Denis SCHULTZ (Maire), Jean-Paul BRUGGER (1er Adjoint), Jean-Luc GOERGER (2ème Adjoint), Daniel SCHNELL (3èm Adjoint), Benoît ANDRES, Marie-Jo EUDELINE, Laurent MEYER, Anny RIEGEL, Catherine SCHOTT, Pierre SCHNEIDER, Martin SCHROETTER, Nathalie SIEGLER, Fabienne TUSSING, Maurice WEIBEL.

Point de l'ordre du jour N° 1.

Objet: Adoption du compte-rendu du conseil municipal du 11 mars 2013.

Le procès verbal est adopté à l'unanimité.

Point de l'ordre du jour N° 2.

Objet: Rapport de la commission urbanisme.

La commission a fait le point sur les autorisations d'urbanisme délivrées et sur les DIA. Elle n'a pas de retour particulier à faire au conseil.

- <u>Sécurisation traversée</u>: La commission a réfléchi sur les difficultés rencontrées par l'expérimentation de la chicane de l'entrée Est. Malgré une première amélioration apportée au dispositif, les usagers continuent à se plaindre du manque de visibilité. Le maire propose que cet aménagement soit inscrit en tranche optionnelle dans le marché. La commission a proposé que le dispositif soir déplacé au droit du faubourg de la douane; pour le moment, au grand regret des membres de la commission, cette proposition n'a pas été retenue par le maître d'oeuvre.
 - Concernant l'éclairage public des rues du Général Leclerc et du Général Vix, la commission propose au conseil de valider le choix d'équipement d'Ecotral, d'opter pour le RAL gris sablé et pour des crosses suspendues.
- Électricité atelier : la commission propose au conseil d'adopter le devis d'EMIL ELEC, pour un montant de <u>3 268,43 € TTC</u>, pour l'équipement électrique de l'extension de l'atelier communal.

Adopté à l'unanimiité

- Pour rendre plus efficace le <u>chauffage</u> de la salle d'évolution de l'école maternelle il a fallu procéder au rinçage du circuit par l'entreprise SPEHNER pour un montant de 2 576,56 €.
- Le maire fait savoir qu'une demande de subvention a été introduite auprès de la Ligue d'Alsace de Football Association (LAFA) et du département pour les travaux de <u>mises aux</u> normes du Club House.

Point de l'ordre du jour N°3.

Objet: Rapport de la commission culture.

• Fixation des prix des maisons fleuries en 2012 :

La remise des prix aura lieu le 26 avril 2013 à 20h à la salle du CPI. La commission propose de reconduire les tarifs de 2011 pour un montant total de **570** € :

1er prix : 60 €
2ème prix : 50 €
5ème prix : 35 €
6ème prix : 30 €

3ème prix : 45 €
4ème prix : 40 €
7ème au 17ème prix : 20 €
18ème au 26ème prix : 10 €

Adopté à l'unanimité des membres présents.

• Demande de subvention du Collège St Joseph de Matzenheim: Daniel SCHNELL fait savoir que le collège a introduit une demande de subvention pour un voyage scolaire dans le Gard provençal pour 3 enfants de notre commune du lundi 18 au samedi 23 mars 2013. La commission propose au conseil de verser la somme habituelle en la matière, c'est à dire 5 €/jour et par enfant soit 30 € par enfant.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'octroyer une subvention de <u>30 €</u> aux enfants de la commune de Sand ayant participé à ce voyage scolaire :

- ROSSE Jean-François
- SCHMITT Maxime
- SCHNEIDER Antoine

Adopté par 13 voix pour et 1 abstention.

Point de l'ordre du jour N°4.

Objet: Ressources humaines.

Le maire fait le point sur la situation des ouvriers communaux : la commune dispose de 2 ouvriers et d'un contrat CUI qui prend fin le mardi 9 avril et qui ne peut être reconduit.

• Création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe. Suppression d'un poste d'adjoint technique territorial de 1ère classe.

Afin de valoriser l'implication de M. Hubert GOERGER et de formaliser son rôle de coordinateur de l'équipe technique, le conseil municipal souhaite créer un poste d'Adjoint Technique Territorial principal de 2ème classe à temps complet 35/35ème.

Le conseil autorise le Maire :

- A créer un poste d'Adjoint Technique Territorial principal de 2ème,
- A déclarer la vacance du poste d'Adjoint Technique Territorial principal de 2ème,
- A proposer la nomination de Monsieur Hubert GOERGER à la Commission Paritaire avec effet au 1^{er} juin 2013,
- A supprimer un poste d'Adjoint Technique Territorial de 1ère classe.

Adopté par 13 voix pour et 1 abstention.

• Création d'un emploi d'avenir d'agent communal.

Le Maire informe le conseil que la loi n° 2012-1189 du 26 octobre 2012 a créé le dispositif des « emplois d'avenir ». Ce nouveau dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes peu ou pas qualifiés par contrat aidé.

Dans le secteur non-marchand, le contrat prend la forme d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (C.A.E.) de 3 ans au maximum réglementé par le Code du Travail.

Le recrutement doit en principe avoir lieu dans des activités ayant soit une utilité sociale ou environnementale, soit un fort potentiel de création d'emplois. Cependant, les collectivités territoriales peuvent recruter même si elles n'appartiennent pas à un secteur identifié comme prioritaire.

Notre commune peut donc décider d'y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un jeune demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail.

L'aide à l'insertion professionnelle versée par l'Etat est fixée à 75 % du taux horaire brut du S.M.I.C. Cette aide s'accompagne d'exonération de charges patronales au titre des assurances sociales et des allocations familiales.

Le Maire propose au conseil municipal :

La création d'un emploi d'avenir pour les fonctions d'ouvrier communal à raison de 35 h/semaine, pour une durée de 36 mois, avec une rémunération basée sur le SMIC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 2012-1189 du 26 octobre 2012 portant création des emplois d'avenir,

Vu le décret n° 2012-1210 du 31 octobre 2012 relatif à l'emploi d'avenir,

Vu l'arrêté du 31 octobre 2012 fixant le montant de l'aide de l'Etat pour les emplois d'avenir,

DECIDE:

- d'adopter la proposition du Maire,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants,
- de charger le Maire de mettre en œuvre ce recrutement et de l'autoriser à signer les documents qui y sont relatifs et à percevoir l'aide.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Point de l'ordre du jour N° 5.

Objet : Attribution de logement au presbytère

Monsieur le Maire signale le départ de Mme HELF, locataire d'un appartement au presbytère, au 1er mai 2013. Un état des avances de charges payées, ainsi qu'un état des lieux seront réalisés avant de lui restituer sa caution et le solde de tout compte.

Monsieur le Maire propose également de valider la location de la nouvelle résidente, Mlle Julie REMETTER, sous réserve que celle-ci vérifie auprès de la CAF son éligibilité par rapport à la surface du logement (90m2) et la composition familiale.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Point de l'ordre du jour N° 6.

Objet: Finances

> Redevance de concession Orange

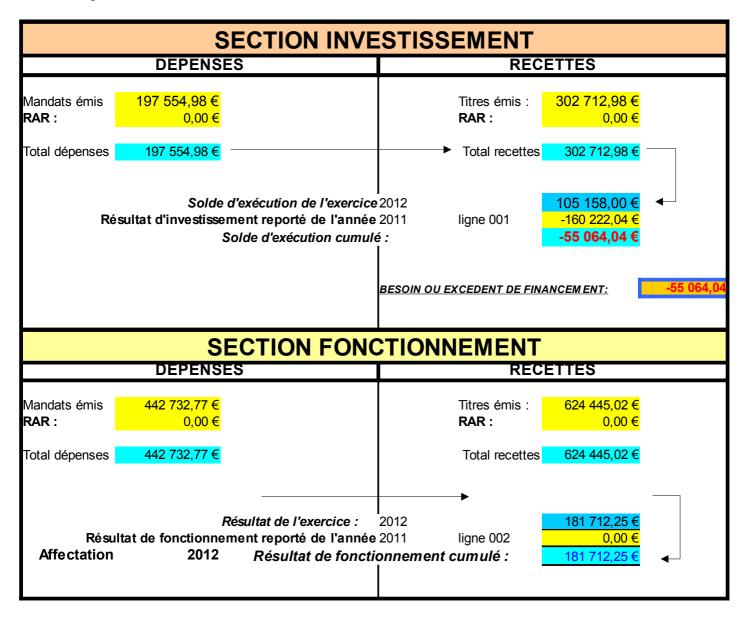
Le maire fait savoir que les redevances de concession n'ont pas été demandées à Orange depuis 2006, il propose de facturer les arriérés suivant le tableau ci-dessous en revenant en arrière jusqu'à 2006 et propose au conseil municipal d'arrêter la somme totale due par Orange à la commune à

4 977,20 € :

Année	Type d'implantation	Situation au	montant unitaire	Montant total
		31/12/N-1	€	de la redevance
2006	km artère aérienne	2,124	40,00	84,96 €
	km artère sous-sol	13,958	30,00	418,74 €
	emprise au sol	1,300	20,00	26,00 €
2007	km artère aérienne	2,124	42,26	89,76 €
	km artère sous-sol	13,958	31,69	442,33 €
	emprise au sol	1,300	21,13	27,47 €
2008	km artère aérienne	2,124	44,03	93,52 €
	km artère sous-sol	13,958	33,02	460,89€
	emprise au sol	1,300	22,01	28,61 €
2009	km artère aérienne	2,124	47,34	100,55€
	km artère sous-sol	13,958	35,51	495,65 €
	emprise au sol	1,300	23,67	30,77 €
2010	km artère aérienne	2,124	47,38	100,64 €
	km artère sous-sol	13,958	35,53	495,93 €
	emprise au sol	1,300	23,69	30,80 €
2011	km artère aérienne	2,124	49,29	104,69 €
	km artère sous-sol	13,958	36,97	516,03 €
	emprise au sol	1,300	24,64	32,03 €
2012	km artère aérienne	2,206	51,58	113,79 €
	km artère sous-sol	13,958	38,68	539,90 €
	emprise au sol	1,300	25,79	33,53 €
2013	km artère aérienne	2,206	53,33	117,65 €
	km artère sous-sol	13,958	40,00	558,32 €
	emprise au sol	1,300	26,66	34,66 €
Total				4 977,20 €

> Approbation du Compte Administratif 2012.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré en l'absence du maire qui s'est retiré, adopte le **Compte Administratif** de l'exercice 2012 :



Adopté à l'unanimité des membres présents.

> Approbation du Compte de Gestion 2012.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2012, considérant la régularité des écritures, approuve le **Compte de Gestion 2012** dressé par le Trésorier.

> Affectation du résultat de l'exercice 2012.

Le conseil municipal, après examen du compte administratif 2012,

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent de fonctionnement de 181 712,25 €

Et que le compte administratif présente :

- un excédent d'investissement de 105 158,00 €

Au vu du résultat d'investissement (ligne 001) reporté de l'année 2011 -160 222,04 €

ceci représente un besoin de financement d'investissement de

55 064,04 €

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

Résultat à		affecte la		pour vérification : total
affecter	afin de	somme de	Au compte	affecté
	couvrir le déficit d'investissement ligne 001	55 064,04 €	1068	
181 712,25 €	complémenter la réserve d'investissement	126 648,21 €	1068	181 712,25 €

Adopté à l'unanimité des membres présents.

> Vote du taux des 3 Taxes.

Le Maire propose au Conseil de ne pas augmenter les taux des taxes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, maintient les taux 2012 pour les différentes taxes suivant le tableau ci-après :

	Taux 2013
Taxe d'Habitation	14,45%
Taxe sur le Foncier Bâti	8,55%
Taxe sur le Foncier Non Bâti	40,10%

> Budget prévisionnel 2013.

Le Maire présente au Conseil Municipal, les propositions préparées en commissions réunies, pour le budget prévisionnel 2013, équilibré sans emprunt.

	FONCTION	NEMENT	
		Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
VOTE	Crédits votés	611 962,00 €	611 962,00 €
	+	+	+
DEDODTC	RAR de l'exercice précédent		
REPORTS	002 résultat fonctionmt reporté		
	=	=	=
	Total section de fonctionnement	611 962,00 €	611 962,00 €
	INVESTISS	SEMENT	
		Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
VOTE	Crédits votés	464 554,71 €	519 618,75 €
	+	+	+
REPORTS	RAR de l'exercice précédent		
	001 solde d'exécution reporté	55 064,04 €	
	=	=	=
	Total section d'investissement	519 618,75 €	519 618,75 €
	TOTA	AL	,
	Total du budget	1 131 580,75 €	1 131 580,75 €

Ce budget est adopté à l'unanimité des membres présents.

> Affectation du produit de la chasse :

Le maire informe le conseil municipal que le produit de la location de la chasse doit être utilisé dans l'intérêt collectif local et que les fonds peuvent notamment être affectés en totalité ou en partie au paiement des cotisations de la Caisse d'Assurance Accidents Agricoles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'affecter la totalité du produit 2013 de la chasse, soit 7 800 €, au paiement des cotisations 2013 de la Caisse d'Assurance Accidents Agricoles.

Point de l'ordre du jour N° 7.

Objet: Achat d'un tracteur tondeuse.

Jean-Luc GOERGER fait savoir qu'il est nécessaire de changer la tondeuse actuellement prêtée par convention au FC Sand, faute d'entretien par le club précédent. Il propose au conseil d'opter pour un outil multi usages, un micro tracteur avec tondeuse ventrale, qui peut servir de balayeuse, de déneigeuse...Après discussion sur l'entretien de la machine, son stationnement à l'atelier, la tonte sera assurée par les ouvriers communaux, dans un premier temps au moins. M. Goerger présente 3 devis.

Il propose de retenir le devis de l'entreprise SCHAAL de Sand pour le tracteur LAMBORGHINI 623 H, pour un montant de 18 538 € TTC.

Adopté par 13 voix pour et 1 abstention.

Point de l'ordre du jour N° 8.

Objet : COCOBEN : modification de la composition du conseil communautaire.

M. LE MAIRE indique que les articles L.5211-6 et suivants du Code général des collectivités territoriales modifient les règles de composition du conseil de communauté à partir des prochaines élections municipales.

En l'absence d'accord local de la communauté de communes et des communes membres, la règle qui s'applique de plein droit pour la détermination de la nouvelle composition de l'organe délibérant de la communauté de communes est basée sur la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. L'effet de la loi est de privilégier les communes avec la plus forte population. Une telle répartition issue de la loi donnerait la composition suivante :

Communes	Population	Nb de délégués
Benfeld	5662	10
Huttenheim	2524	4
Herbsheim	881	1
Kertzfeld	1352	2
Kogenheim	1098	1
Matzenheim	1446	2
Rossfeld	848	1
Sand	1139	2
Sermersheim	791	1
Westhouse	1398	2
Witternheim	510	1
TOTAL	17649	27

Les communes ne disposant que d'un seul siège aurait droit à un délégué suppléant du sexe opposé de celui du délégué titulaire.

Lors de sa séance du 2 avril 2013, le Conseil de communauté a voté à 18 voix POUR (et 7 voix CONTRE) de proposer de conserver l'actuelle composition des sièges qui postule deux sièges a minima par commune, le maintien à 3 sièges pour HUTTENHEIM et l'ajout d'un siège supplémentaire pour le bourg-centre, soit 6 au total pour BENFELD :

Communes	Population	Nb de délégués
Benfeld	5662	6
Huttenheim	2524	3
Herbsheim	881	2
Kertzfeld	1352	2
Kogenheim	1098	2
Matzenheim	1446	2
Rossfeld	848	2
Sand	1139	2
Sermersheim	791	2
Westhouse	1398	2
Witternheim	510	2
TOTAL	17649	27

Cette répartition présente l'avantage de ne pas bouleverser l'équilibre existant tout en tenant compte de la progression démographique du bourg-centre en lui accordant un siège supplémentaire.

M. LE MAIRE propose donc cette nouvelle répartition qui nécessite un accord local voté à la majorité qualifiée (2/3 des conseils municipaux représentant la moitié de la population ou l'inverse).

En cas d'accord des communes membres à la majorité requise, le PREFET procèdera à la validation de la nouvelle composition pour le 30 septembre 2013 qui sera applicable lors du prochain renouvellement des conseils municipaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-6 et suivants,

VU l'article L. 2541-12 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'article 83 de la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales,

VU le décret n° 2012-1479 du 27 décembre 2012 qui détermine la population municipale de chaque commune membre,

VU les statuts de la Communauté de Communes de Benfeld et environs,

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 2 avril 2013,

DE VALIDER la composition suivante pour le conseil communautaire :

Communes	Population	Nb de délégués
Benfeld	5662	6
Huttenheim	2524	3
Herbsheim	881	2
Kertzfeld	1352	2
Kogenheim	1098	2
Matzenheim	1446	2
Rossfeld	848	2
Sand	1139	2
Sermersheim	791	2
Westhouse	1398	2
Witternheim	510	2

Point de l'ordre du jour N° 9.

Objet: Divers

 M. Pierre SCHNEIDER indique que le Conseil des Parents d'Elèves (CPE) a engagé des dépenses pour les décorations de Noël. Le maire propose d'allouer une subvention de 15 € au CPE de Sand.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

• Soirée d'initiation pour l'utilisation du défibrillateur : le conseil propose la soirée du lundi 22 avril à 20h au CPI.